

Contrat de Saillie | Saison 2017

Siryus de Bavoz

- Frais Techniques (Payables à la signature du contrat) : 220 € TTC comprenant le premier envoi de congelé en semaine. Ils sont valables pour la jument faisant l'objet du présent contrat (tout changement devra faire l'objet d'une demande d'accord par mail). Les frais techniques sont encaissés à la réservation et non remboursables. Pour tout envoi de semence à l'étranger les frais techniques incluant les frais d'acheminement de la semence peuvent être légèrement plus élevés, nous contacter pour en connaître le montant exact.
- Tarif et conditions de règlement
 - Un chèque de réservation de 330 € TTC, encaissable à la réservation (non reportable) à l'ordre de SHB&i.
 - Un chèque de frais techniques de 220 € TTC, encaissable à la réservation à l'ordre de SHB&i.
 - Un chèque de solde de 440 € TTC, encaissable au 01/10/2017 si jument pleine (à joindre obligatoirement avec le contrat de réservation), le solde fait l'objet d'une garantie poulain vivant à 48 h reportable sur un contrat de saillie 2018 de Siryus de Bavoz.
- La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception de deux exemplaires du présent contrat signé, une fois les frais techniques et les chèques de réservation et solde réceptionnés.
- Ce tarif est conclu pour une dose contenant 8 paillettes, vous avez la possibilité de faire inséminer plusieurs juments avec cette même dose (Uniquement en 2017 et appartenant au même propriétaire), vous devrez cependant en faire la demande express par mail et nous joindre une photocopie de la carte de propriétaire des juments supplémentaires à inséminer, les inséminations supplémentaires, vous seront facturées au tarif préférentiel de 440 € TTC, vous devrez alors nous adresser un chèque du montant correspondant que nous conserverons et qui sera également encaissé au 01/10/2017 (jument pleine), aucune Garantie poulain vivant ne sera applicable sur ces inséminations supplémentaires. SHB&i se réserve le droit de facturer une tarification de semence complète soit 770 € TTC si les clauses énumérées ci-dessus n'étaient pas respectées.

Dans tous les cas, les paillettes mises à votre disposition restent la propriété de SHB&i, nous récupérerons toute paillette non utilisée en fin de saison de monte.



SHB&i

ZAC des 3 Seines | 15, rue des Bas Trevois | BP 20160 | 10 000 Troyes

06 72 29 54 37 | jumping.clarance.gendron@gmail.com

www.jumping-clarance-gendron.com

EUURL au RCS de Troyes 794 139 121 | APE 4611Z | Capital de 45 000 Euros

- Expédition de semence assurée sur notre demande par EUROGEN en containers spécifiques transports aériens (DRY-SHIPPER) dont l'autonomie est de 15 jours (du lundi au samedi) : dès réception du présent contrat et encaissement des chèques de frais techniques et de la réservation, nous vous envoyons les paillettes dans le centre technique de votre choix dans un délai maximum de 7 jours.
- Obtention de la déclaration de naissance : Une fois votre chèque de solde acquitté nous vous enverrons les papiers nécessaires à la déclaration ainsi que la facture acquittée.

Conditions Générales de Vente

Encaissement du solde de saillie au 01/10/2017, il vous appartient de nous fournir avant le 01/10/2017 un certificat vétérinaire Justifiant que votre jument est restée vide, sans cela votre chèque sera encaissé.

La garantie poulain vivant (pour une valeur de 440 € TTC)
Sera reportable sur 2018 ou 2019 pour une jument appartenant au même propriétaire, un certificat vétérinaire de vacuité sera exigé et devra être fourni avant le 31/12/2018, les frais techniques ainsi que le montant de réservation seront à repayer (et resteront identiques au contrat initial, sauf évolution de TVA).



SHB&i

ZAC des 3 Seines | 15, rue des Bas Trevois | BP 20160 | 10 000 Troyes

06 72 29 54 37 | jumping.clarance.gendron@gmail.com

www.jumping-clarance-gendron.com

EUURL au RCS de Troyes 794 139 121 | APE 4611Z | Capital de 45 000 Euros

Contrat de Saillie

Siryus de Bavoze

Je soussigné(e) Nom – Prénom ou Raison Sociale :

.....

Adresse :

Code postal (Obligatoire) :

Commune :

Téléphone :/...../...../...../.....

Email :@.....

Atteste avoir lu et accepté les conditions générales du contrat, et déclare souscrire une saillie de Siryus de Bavoze pour la saison 2017, aux conditions énumérées ci-dessus.

Nom de la jument :

N°SIRE :

Race :

Père :

Mère :

Lieu d'insémination (adresse d'envoi de la dose)

Au Centre :

Adresse du centre :

Code postal (Obligatoire) :

Commune :

Téléphone :/...../...../...../.....

En semence congelée (I.A.C.)

J'accepte les conditions de vente, et je m'engage à payer les montants dûs.

Fait en 2 exemplaires, à

Le2017

L'acheteur (Porter la mention « Lu et Approuvé »)



SHB&i

ZAC des 3 Seines | 15, rue des Bas Trevois | BP 20160 | 10 000 Troyes

06 72 29 54 37 | jumping.clarance.gendron@gmail.com

www.jumping-clarance-gendron.com

EUURL au RCS de Troyes 794 139 121 | APE 4611Z | Capital de 45 000 Euros